

Projet de modification réglementaire zone 64202Ha 9330, boulevard de l'Ormière

Consultation publique

11 septembre 2024



Objectif de l'activité



Objectif de l'activité



LLL Consultation publique : Réglementation Activité concernant les modifications réglementaires

Consultation publique Délai de 7 jours pour Projet de modifications et avis formuler des réglementaires conseil de quartier commentaires écrits Modifications (si requis) et adoption du projet de règlement Adoption du règlement Période d'approbation et entrée en vigueur référendaire (si requis)



Contexte de planification urbaine



Contexte de planification urbaine

Vision de l'habitation : Plan de mise en œuvre accélérée 2023-2026



Créer des opportunités pour la construction de

80 000

nouveaux logements d'ici 2040



Accélérer la construction de logements pour tous les types de ménage

Créer des milieux de vie inclusifs

Taux d'inoccupation : 0,9 % (2023)



Projet: Localisation et historique



Localisation

- Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- Quartier Des Châtels
- Terrain localisé le long du boulevard l'Ormière, au nord de la rue Pincourt





Contexte d'insertion

- Terrain occupé antérieurement par un poste de transformation et une ligne à haute tension appartenant à Hydro-Québec
- En 2017, construction d'une habitation multifamiliale sur un lot adjacent
- Le boulevard de l'Ormière est un axe structurant de transport









Règlement R.V.Q. 3556

- Présentement, le lot 6 564 042 se trouve à la fois dans les zones 64137Cc et 64202Ha
- La zone 64137Cc pourrait permettre de la moyenne densité résidentielle, alors que la zone 64202Ha ne prévoit que de la faible densité résidentielle
- La modification réglementaire vise à réduire la zone 64202Ha en agrandissant la zone 64137Cc
- Cette modification permettra la construction d'un bâtiment similaire au 9360, boulevard de l'Ormière



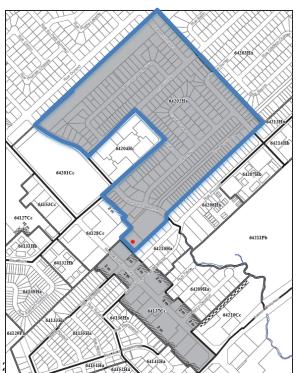
Règlement R.V.Q. 3556

- Les normes dans la zone 64137Cc ne prévoient pas de limite au nombre de logements, mais le bâtiment est contraint de respecter :
 - la hauteur maximale de 4 étages
 - une largeur maximale du bâtiment à 29,11 m
 - une superficie minimale d'aire verte de 787 m² (15 %) et 210 m² d'aire d'agrément (4 %)
 - qu'un minimum de 50 % des cases de stationnement exigé soit en souterrain
- Le rez-de-chaussée du bâtiment pourrait accueillir un commerce

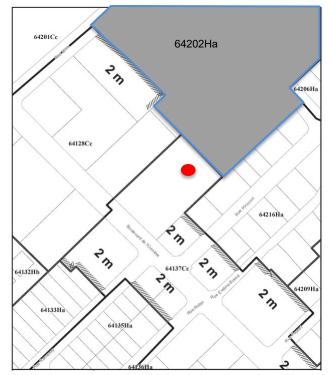


Nouvelle limite de la zone 64202Ha

Zone existante 64202Ha



Zone proposée 64202Ha





Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles relativement à la zone 64202Ha, R.V.Q. 3356

- Règlement de zonage (limite des zones modifiées seulement)
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire



Résumé des modifications réglementaires

Globalement, les modifications proposées concernent :

- La modification réglementaire vise la modification des limites des zones 64202Ha et 64137Cc
- Cette modification rendra possible la construction d'un bâtiment multifamilial sur l'ensemble du lot 6 564 042
- Le projet de construction devra se conformer aux normes de la grille des spécifications de la zone 64137Cc et aux autres normes réglementaires en vigueur



Prochaines étapes

Étape	Date (2024)
Consultation publique	11 septembre
Demande d'opinion au conseil de quartier	11 septembre
Période de 7 jours - Réception des commentaires écrits	Du 12 au 18 septembre
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Automne
Entrée en vigueur du règlement	novembre



Merci!

